Image not found or type unknown

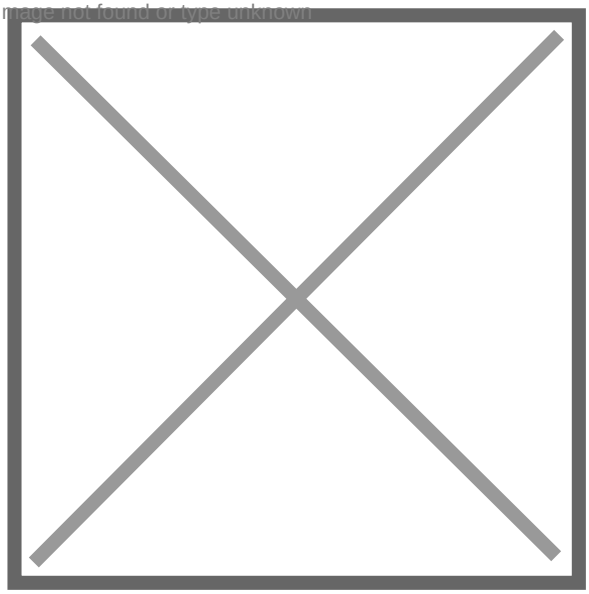

Intervention d'un serrurier. qui paye?

Par **lolipop59**, le **08/04/2010** à **21:36**

Bonjour,

Voilà mon problème.
Hier je me suis retrouvée coincée à l'extérieur de chez moi, ma porte était bloquée.
Durant une demi heure j'ai tenté de l'ouvrir (même ma voisine m'a donné un coup de main) et impossible!
J'ai donc dû faire appel à un serrurier. Après une bonne demi heure d'acharnement lui aussi, il est parvenu à ouvrir ma porte (c'était en fait le pêne qui était bloqué m'a-t-il dit).
Il m'en a couté 163€
Que j'ai bien sûr avancé. Mais je voudrais que mon propriétaire me rembourse - ou me le déduise du prochain loyer (que je n'ai pas encore payé du coup).
Je lui ai laissé un message hier (lui expliquant brièvement la situation) et tenté de l'appeler aujourd'hui, mais pas de réponse.
Ma question est la suivante: qui doit prendre cette réparation en charge?
La serrure de la porte a toujours été mal fixée, et cette porte a toujours fermée bizarrement.
Je l'avais déjà signalé lors de la prise de possession de l'appartement mais pas noté lors de l'état des lieux.
Ce n'est pas dû à une mauvaise utilisation de ma part ou a une négligence mais bien un défaut d'origine de la porte.
Comment dois je m'y prendre et discuter avec mon propriétaire?
Merci pour votre aide et vos conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés